



INOCAP
L'actif FCPI

10.4

FCPI éligible à la réduction de l'IRPP

Un placement bloqué sur 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018
(pouvant aller jusqu'à 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020)

INOCAP | FCPI | 10.4

10.4

INOCAP | FCPI | 10.4 est un fonds commun de placement dans l'innovation investi à 60% minimum dans des entreprises innovantes, principalement non cotées. Le solde de 40% maximum est constitué de fonds communs de placement actions, obligataires et/ou monétaires. Un FCPI comporte un risque de perte en capital.

INOCAP

est une société de gestion dont l'équipe dispose d'une expérience dans la prise de participations dans les PME innovantes.

En souscrivant à INOCAP | FCPI | 10.4, vous bénéficiez de notre expertise, adossée à celle d'un groupe international reconnu.

ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE D'INOCAP

Raymond James est présent sur tous les métiers de la banque d'investissement depuis 47 ans aux USA et 23 ans en France. Raymond James s'appuie sur un réseau de 2 280 bureaux et compte plus de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont 100 à Paris.

EXEMPLE DE SECTEURS D'INVESTISSEMENT

privilégiés par l'équipe de gestion d'INOCAP



► Technologie



► Industrie



► Télécoms

AVANTAGES FISCAUX DU FCPI

En contrepartie d'une durée de blocage de 8 à 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum et d'un risque de perte en capital, le FCPI est un produit d'épargne bénéficiant d'un cadre fiscal particulièrement avantageux.

Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement dans des sociétés non cotées et/ou cotées sur des marchés non réglementés caractérisés par une faible liquidité.

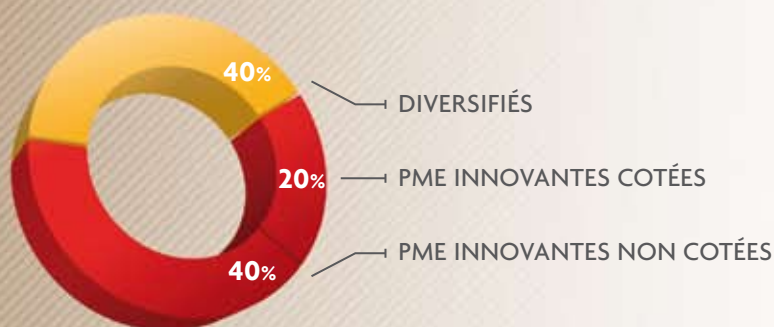
► Réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) de 25% du montant investi plafonnée à :

- 3 000 € pour un célibataire investissant 12 000 €
- 6 000 € pour un couple marié investissant 24 000 €

► Exonération totale de l'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

► Retrouvez toutes les informations sur www.inocap.fr

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



40% DIVERSIFIÉS

Une allocation cible flexible dans le temps avec un pivot à 50% actions, 40% taux et 10% monétaire. Pour cette poche diversifiée, INOCAP a sélectionné en exclusivité les gammes OPCVM actions de trois gestionnaires de qualité :

RAYMOND JAMES s'est construit une solide image de compétence dans le domaine de la gestion de portefeuille pour le compte d'institutions et de clients particuliers. Cette activité, développée depuis près d'un demi-siècle, a été étendue au-delà des Etats-Unis, à travers notamment l'implantation d'une filiale en Europe : Raymond James Asset Management, installée à Paris depuis 1995.

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, société de gestion créée en 2001 à l'initiative de cinq associés fondateurs. Forte d'une trentaine de collaborateurs expérimentés et de plus de deux milliards d'euros sous gestion, Sycomore figure aujourd'hui parmi les toutes premières sociétés de gestion indépendantes en France.

ALEXANDRE FINANCE, société de gestion agréée en avril 2008. Présidée par Michel Peronne et créée par cinq associés, Alexandre Finance met en œuvre une gestion simple et transparente basée sur une démarche de stock picking. Son champ d'investissement est le marché des actions européennes sans contrainte de capitalisation ou de secteur.

20% PME INNOVANTES COTÉES 40% PME INNOVANTES NON COTÉES

Pour la poche "PME INNOVANTES", investie en actions cotées sur les marchés réglementés européens dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 M€ (maximum 20% de l'actif du Fonds) et pour la poche investie en entreprises innovantes principalement non cotées (minimum 40% de l'actif du Fonds), INOCAP a constitué une équipe de gestion aux compétences et expériences complémentaires : marchés actions, capital développement et banque de financement.

Les participations prises par l'équipe de gestion sont toujours minoritaires, tous secteurs innovants, avec une identification des potentiels de sortie à 4/5 ans. Le Fonds a vocation à financer en fonds propres des PME.

L'équipe de gestion bénéficie également de l'expertise et des synergies du groupe Raymond James, présent en France depuis plus de vingt ans avec 7 lignes métiers : analyse, recherche, intermédiation, gestion actions, épargne salariale, gestion privée et gestion de patrimoine.

Le Fonds comporte un risque de perte en capital.

Adossé à l'expertise d'INOCAP et celles de gestionnaires de qualité,
INOCAP | FCPI | 10.4 représente une alternative aux offres existantes depuis plusieurs années.

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 à 10 ans maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la société de gestion est la suivante :

FCPI	Année de création	Quota minimum PME Innovantes	Pourcentage de l'actif éligible au 30/06/2010	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FCPI 7.1	2007	60%	62,9%	NA	31/12/2009
FCPI Durée Limitée	2007	60%	63%	NA	31/12/2009
FCPI Spécial Durée Limitée	2008	80%	70%	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FCPI 8.2	2008	60%	51,1%	31/08/2010	31/12/2010
FCPI Durée Limitée 2	2008	60%	52,26%	31/08/2010	31/12/2010
FCPI Spécial Durée Limitée 2	2009	80%	58,7%	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FCPI 9.3	2009	60%	30,1%	28/02/2011	31/10/2011
FCPI Durée Limitée 3	2009	60%	25,7%	30/11/2010	31/07/2011

FRAIS

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
► Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum : (frais de gestion, frais dépositaires, honoraires de commissaire aux comptes, frais délégataire comptable et frais d'impression et envoi documents d'information)	Montant total des souscriptions	4,25% maximum TTC
► Frais de constitution du Fonds (uniquement la 1^{ère} année)	Montant total des souscriptions	1% TTC
► Frais non récurrents liés aux investissements	-	Pendant les 2 premiers exercices : Frais réels plafonnés à 1% TTC du montant des souscriptions par transaction Pour les exercices suivants : Frais réels plafonnés à 0,50% TTC du montant des souscriptions par transaction
► Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement	Actif net	0,50% TTC maximum
► Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors de la souscription : Droits d'entrée	Valeur de souscription x Nb de parts	5% maximum

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds.

La politique de prélèvements des frais prévoit que les frais sont identiques en période de pré-liquidation, et le cas échéant en période de liquidation

SOUSCRIPTION

- ▶ Période de souscription : jusqu'au 30 juin 2011
- ▶ Valeur de la part à la constitution : 100 €
- ▶ Souscription minimale : 1 000 €
- ▶ Périodicité de calcul de la valeur liquidative : semestrielle
- ▶ Durée du FCPI : 8 ans, soit le 31 décembre 2018
(pouvant aller jusqu'à 10 ans, soit le 31 décembre 2020)
- ▶ Durée de blocage : pendant toute la Durée du FCPI
(sauf cas de licenciement, invalidité ou décès)
- ▶ Société de gestion : INOCAP S.A.
- ▶ Dépositaire : Société Générale
- ▶ Commissaire aux comptes : KPMG
- ▶ Agréé le : 20/07/2010 ISIN : FR0010922682



40, rue La Boétie - 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 64 05 80 - F. +33 (0)1 45 64 05 52
www.inocap.fr

Banquier dépositaire

